

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 57-58

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__57_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__57_0)

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

N° 3. — Mars 1873.

I.

Procès-verbal de la Séance du 1^{er} février 1873.

La Séance est ouverte sous la présidence de M. Ernest Bertrand. — Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président fait le dépouillement de la correspondance et mentionne l'envoi des ouvrages suivants :

1^o *Journal de Statistique suisse* (3^e et 4^e trimestre de 1872 et 1^{er} de 1873);

2^o *Relevé hebdomadaire de la junte municipale de Florence*, pour le 1^{er} mois de 1873.

A cette occasion, M. le docteur Bertillon émet le vœu que les envois soient régulièrement enregistrés aux procès-verbaux.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Ernest Bertrand et du trésorier.

M. le docteur Lunier fait observer qu'aux termes des nouveaux statuts, non encore approuvés, il est vrai, mais qu'il est désirable que la Société suive dès à présent, le nombre réglementaire des vice-présidents étant fixé à trois se trouve atteint; il n'y a donc pas lieu, suivant lui, de procéder à une nouvelle élection.

En ce qui concerne l'élection du trésorier, M. Robyns croit qu'il serait préférable de le nommer seulement à la fin de la liquidation des comptes de l'ancienne gestion, que la Société lui a confiée.

M. le Président déclare qu'il y a lieu de constituer néanmoins le bureau pour l'année 1873; en conséquence, il demande à l'assemblée de confirmer dans leurs fonctions, à dater du 1^{er} janvier 1873, MM. H. Passy, *président d'honneur*, E. Bertrand, *président élu*, Léonce de Lavergne, L. Wolowski, Cl. Juglar, *vice-présidents*, T. Loua, *secrétaire général*, E. Flcchey, *secrétaire adjoint*, Froger de Mauny, *trésorier*.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Levasseur demande la parole pour expliquer les motifs des lacunes signalées par M. Bertrand dans la statistique de la justice criminelle, et les explique par l'insuffisance du budget. M. Bertrand fait observer que ses remarques portaient surtout sur les *contraventions*, dont la classification fait défaut et serait pourtant si nécessaire. Il croit, d'ailleurs, que, par une économie mieux entendue des questions posées, il est possible d'atteindre ce but sans augmenter les dépenses.

M. Lunier se rallie à l'opinion de M. Bertrand et émet l'avis de tenter à ce sujet une démarche auprès du Ministre de la justice.

Sur le désir exprimé par M. Juglar de voir les membres faire une lecture à chaque séance, M. le docteur Lunier annonce qu'il traitera dans la prochaine séance de la production et de la consommation des boissons alcooliques.

La parole est donnée à M. Loua, qui lit un travail sur la consommation du tabac en France depuis 1815 jusqu'à nos jours. Il présente, en même temps, une série de cartes indiquant la répartition de cette consommation dans les divers départements.

La séance est levée à la suite de cette communication.
